

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

### Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue d'Esch


---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 19 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

#### Art. 1<sup>er</sup> :

**Le lundi 29 juin 2026, de 7h30 à 17h00**, et selon les besoins des travaux, le contournement du tronçon concerné est obligatoire dans la :

- Rue d'Esch,  
Au niveau de la sortie de l'autoroute A4,  
sur le tronçon concerné (longueur : 50 mètres).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Patrick CALMUS